



SOLIDARITÉ ET INCLUSION SOCIALE

VERS UN TROISIÈME PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE
MONSIEUR FRANÇOIS BLAIS

29 Janvier 2016

2120, rue Boivin, bureau 113, Québec (Québec) G1V 1N7 | 418.614.0999
info@conferencedestables.org | www.conferencedestables.org

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE DES TABLES RÉGIONALES DE CONCERTATION DES AÎNÉS DU QUÉBEC..... | 3 |
| COMMENTAIRES GÉNÉRAUX | 4 |
| VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE..... | 4 |
| LA PAUVRETE CHEZ LES AINÉS..... | 5 |
| MALTRAITANCE ENVERS LES AINÉS..... | 6 |
| ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES PERSONNES | 7 |
| ACTION 5. RECONNAÎTRE L'APPORT DES AINÉS DANS LA SOCIÉTÉ ET SOUTENIR CEUX QUI SONT EN SITUATION DE PAUVRETE AFIN DE LEUR RENDRE ACCESSIBLE UNE DIVERSITÉ DE SERVICES ET DE PROGRAMMES ADAPTÉS À LEURS BESOINS | 7 |
| <i>Piste d'enjeu : Accès à des moyens de transport collectifs adaptés aux réalités des ménages à faible revenu et tenant compte des besoins des aînés et des personnes handicapées</i> | 8 |
| <i>Piste d'enjeu : Formation de base pour les adultes (lire, écrire, compter, utiliser un ordinateur)</i> | 9 |
| ORIENTATION 2 : RENFORCER LE FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE..... | 11 |
| ACTION 1 : REHAUSSER LE REVENU DES PERSONNES ET DES FAMILLES EN SITUATION DE PAUVRETE, EN TENANT COMPTE NOTAMMENT DE LEUR SITUATION PARTICULIÈRE ET DES RESSOURCES DONT ELLES DISPOSENT POUR COUVRIR LEURS BESOINS ESSENTIELS | 11 |
| ACTION 3 : RENDRE ACCESSIBLES DES SERVICES EN MATIÈRE DE SANTÉ, DES SERVICES SOCIAUX ET D'ÉDUCATION QUI SOIENT ADAPTÉS AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETE OU D'EXCLUSION SOCIALE..... | 12 |
| ACTION 5 : FAVORISER L'ACCÈS À UN LOGEMENT DÉCENT À UN PRIX ABORDABLE PAR DES MESURES D'AIDE AU LOGEMENT OU PAR LE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT SOCIAL, DE MÊME QUE PAR LE RENFORCEMENT DU SOUTIEN COMMUNAUTAIRE AUX PERSONNES PLUS DÉMUNIES SOCIALEMENT, DONT LES SANS-ABRI | 13 |
| ORIENTATION 3 : FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET VALORISER LE TRAVAIL | 14 |
| ORIENTATION 4 : FAVORISER L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ..... | 15 |
| ACTION 4 : RECONNAÎTRE LA CONTRIBUTION DE L'ACTION BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE | 15 |
| <i>Piste d'enjeu : Soutien aux communautés devant relever un défi de revitalisation</i> | 15 |
| <i>Piste d'enjeu : Mobilisation en vue de la réduction de la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale et de l'élimination des préjugés à leur égard.....</i> | 16 |
| <i>Piste d'enjeu : Amélioration de la participation sociale des personnes en situation de pauvreté à leurs milieux de vie (travail, école, communauté, sports, loisirs, technologies de l'information et des communications, etc.)</i> | 17 |
| ORIENTATION 5 : ASSURER, À TOUS LES NIVEAUX, LA CONSTANCE ET LA COHÉRENCE DES ACTIONS | 18 |
| CONCLUSION | 19 |
| REFERENCES..... | 20 |

PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCE DES TABLES RÉGIONALES DE CONCERTATION DES AÎNÉS DU QUÉBEC

Les Tables régionales de concertation des aînés ont été créées en 1999 suite aux travaux du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées décrétée par l'Organisation des nations Unies (ONU). Chacune d'elle regroupe des représentants de l'ensemble des associations et des personnes aînées de sa région ainsi que tout autre groupe ou organisme préoccupé par la condition de vie des aînés.

On compte dix-huit (18) Tables régionales de concertation des aînés réparties dans l'ensemble des régions administratives du Québec, incluant le Nunavik. Les principaux mandats de ces Tables sont de se concerter relativement aux enjeux qui touchent particulièrement les aînés sur le plan régional, d'animer le milieu des aînés afin de les aider à jouer leur rôle de citoyen à part entière et d'acteurs dynamiques dans le développement de leur région ainsi que de leur transmettre de l'information et de les représenter.

À l'automne 2004, les représentants des Tables régionales des aînés se sont donnés, comme outil d'harmonisation, une Conférence des Tables régionales de concertation.

La Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec est une organisation non corporative, dont le conseil d'administration est composé de membres aînés bénévoles et démocratiquement élus. La **mission** de la Conférence est de regrouper, sous une seule entité, l'ensemble des Tables pour qu'elles puissent s'exprimer d'une seule voix relativement aux grands enjeux qui touchent les personnes aînées du Québec et ce, en lien avec un aspect important de la politique Vieillir et vivre ensemble.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

À la lecture du document de consultation, nous avons cru bon vous faire part de quelques commentaires généraux sur les conditions de vie des personnes âgées du Québec. Par la suite, nous commenterons tour à tour les cinq orientations proposées sous l'angle des réalités vécues par celles-ci.

Vieillesse démographique

Un des objectifs de l'appel de mémoires est la concertation des partenaires nationaux, régionaux et locaux et des citoyennes et citoyens.

Puisque la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale « *vise à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté* », nous croyons qu'il est impératif d'accorder nos réflexions sous l'angle du vieillissement démographique puisque les personnes âgées font partie des groupes qui sont susceptibles de vivre l'exclusion et la pauvreté. Malheureusement, dans le document de consultation, les préoccupations qui les concernent sont très peu présentes dans la réflexion menant au troisième plan d'action gouvernemental. Le vieillissement démographique a pourtant d'importantes conséquences sociales et économiques et il est nécessaire d'y accorder dès maintenant une place prépondérante dans l'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

À ce propos, dans l'édition 2015 du bilan démographique du Québec de l'Institut de la statistique du Québec, il est mentionné que « *Le vieillissement de la structure par âge de la population québécoise est amorcé et il ira en s'accroissant au cours des prochaines années, avec l'arrivée graduelle des générations nombreuses du baby-boom dans le*

groupe des 65 ans et plus. Le nombre des 65 ans et plus est appelé à croître rapidement, passant de près de 1,5 million actuellement à 2,3 millions en 2031, puis à 2,9 millions en 2061. Les aînés seraient ainsi plus nombreux que les jeunes à compter de 2023. »ⁱ

La pauvreté chez les aînés

La pauvreté peut toucher tous les groupes d'âges et les aînés ne sont pas épargnés, bien au contraire.

Parmi tous les aînés, la pauvreté touche davantage les femmes que les hommes. Cette situation s'explique notamment par le fait que de nombreuses femmes demeuraient autrefois au foyer pour prendre soin de la maison et des enfants. Même si plusieurs d'entre elles sont retournées au travail une fois leurs enfants devenus grands, leur activité professionnelle aura nécessairement été de beaucoup plus courte durée. Elles n'auront donc pas eu le temps d'accumuler suffisamment d'actifs pour s'assurer un revenu suffisant à la retraite. Les statistiques sont claires à ce sujet : en 2005, plus de 40% des aînés à faible revenu avaient travaillé pendant moins de 10 ans.ⁱⁱ

Comme les femmes vivent plus longtemps que les hommes, celles-ci sont aussi plus susceptibles de vivre seules, ce qui peut favoriser leur vulnérabilité économique. En effet, en 2006, les personnes âgées vivant seules étaient 11 fois plus nombreuses à devoir composer avec un faible revenu que les aînés vivant en couple. Et les femmes représentaient les trois quarts de tous ces aînés vivant seuls.

La pauvreté des aînés peut avoir d'importantes répercussions, notamment sur la santé. Ainsi, les aînés à faible revenu consacrent généralement 60 % de leur budget mensuel au logement et à la nourriture. Avec un budget souvent limité, il est évident que cela représente un montant considérable.

Quand le logement et la nourriture sont payés, de très nombreuses personnes âgées voient leur budget grugé par les services et soins de santé, comme les médicaments, ou encore les frais accessoires dans le réseau de santé. Les statistiques révèlent d'ailleurs que les aînés à faible revenu dépensent beaucoup moins en soins dentaires et en soins de la vue, ce qui indique qu'ils se privent probablement de ces soins pour des raisons budgétaires.ⁱⁱⁱ

Maltraitance envers les aînés

Plusieurs grands dossiers occupent la Conférence. Parmi ceux-ci, la maltraitance envers les aînés. Évidemment, ce phénomène peut être la conséquence de plusieurs facteurs mais nous croyons fermement que l'inclusion et la réduction de la pauvreté donnent des moyens aux individus afin de se prémunir, d'une certaine façon, de mauvais traitements. Le plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015 nous informe qu'une société à l'écoute des aînés qui a le désir de veiller à leur protection se doit d'investir dans la prévention. Une personne âgée sera mieux protégée si elle bénéficie d'un réseau de soutien adéquat lui permettant de briser l'isolement et d'un environnement physique et psychosocial sain dans lequel elle se sent en sécurité.^{iv} À notre avis, le plan d'action découlant de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale peut contribuer à l'amélioration des facteurs de protection des aînés.

ORIENTATION 1 : PREVENIR LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE EN FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES PERSONNES

En ce qui concerne cette première orientation, une action et deux pistes d'enjeux ont plus particulièrement retenu notre attention.

Action 5. Reconnaître l'apport des aînés dans la société et soutenir ceux qui sont en situation de pauvreté afin de leur rendre accessible une diversité de services et de programmes adaptés à leurs besoins

Les aînés sont souvent perçus à tort comme étant un fardeau pour la société. Il s'agit effectivement d'une fausse perception puisque ceux-ci paient des impôts, consomment des biens, sans oublier le fait que de tous les groupes d'âges, ce sont les aînés qui donnent le plus grand nombre d'heures dans leur engagement bénévole^v. De plus, une proportion importante de proches aidantes sont des femmes âgées. Par ailleurs, les aînés font partie d'un groupe d'âge plus fréquemment touché par des problèmes de santé et leur revenu, pour la plupart, est fixe. Pour ces raisons, il peut arriver qu'ils nécessitent davantage de soins et de services ou qu'ils aient besoin de services et de programmes financièrement et géographiquement accessibles et adaptés à leurs conditions de vie.

Parmi les préoccupations vécues particulièrement par les aînés, nous tenons à porter à votre attention le fait que l'accessibilité financière et géographique à des services et des soins de santé s'avère souvent difficile. Il importe de travailler à la mise en œuvre de programmes visant une accessibilité inconditionnelle à ces services.

À notre sens, l'accessibilité aux services pour les aînés constitue en soi une mesure importante de prévention. À titre d'exemple, une personne qui obtient des services, que ce soit de la popote roulante, du répit pour le proche aidant, de l'information, de la

formation, du soutien psychologique, de l'accompagnement, etc. est davantage outillée pour prendre des décisions éclairées quant à son bien-être^{vi}.

Le même constat s'applique en ce qui concerne les loisirs. Certaines personnes âgées n'ont pas les moyens financiers pour inclure certains loisirs pratiqués en groupe alors que tous s'entendent pour dire que ces activités ont plusieurs bénéfices, dont ceux de briser l'isolement, de garder la personne active et de favoriser une meilleure santé physique et mentale.

Piste d'enjeu : Accès à des moyens de transport collectifs adaptés aux réalités des ménages à faible revenu et tenant compte des besoins des aînés et des personnes handicapées

L'accès à des moyens de transport collectifs adaptés aux besoins et réalités des personnes âgées est un enjeu primordial. L'amélioration de l'accès à cette forme de transport peut s'avérer être une solution. Par contre, favoriser un accès qui répond efficacement aux besoins diversifiés des personnes et des disparités des différentes régions de la province demande, de notre point de vue, une réflexion approfondie.

Effectivement, le transport en commun est présent dans plusieurs régions du Québec et ce, à intensité variable. En ce qui concerne son accessibilité, il s'agit là d'une toute autre dimension. Nous n'avons qu'à penser aux personnes ayant des difficultés cognitives, des personnes dont le budget peut difficilement inclure les frais de transport, des conditions d'accès au transport adapté et enfin, des disparités régionales.

Dans cette optique, la Table régionale de l'Île-de-Montréal, membre de la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec, s'est penchée sérieusement sur les moyens de transport et la mobilité pour les aînés de leur région. Voici un exemple tiré

de leur rapport qui démontre à quel point l'accessibilité au transport est essentielle : « Pour les aînés aux revenus modestes qui ne bénéficient pas du support d'un proche pour leurs déplacements, ou pour lesquels les options de transport existantes ne sont pas ou peu utilisables, la disponibilité d'un service adéquat en accompagnement-transport pour motif médical est un élément indispensable de leur accès aux services de santé. Certains auteurs ont montré que l'absence d'une offre de transport adéquate peut diminuer, voire empêcher, l'accès aux examens de santé, aux traitements et aux suivis médicaux. Il va sans dire qu'en l'absence de suivi, une dégradation de l'état de santé physique de la personne est probable à laquelle s'ajoute l'angoisse pour la personne et pour son entourage de ne pouvoir se déplacer vers son centre de soins. Au-delà de la question de la santé, cela peut également occasionner une hausse substantielle des coûts de traitements ultérieurs et engendrer des dépenses liées aux ressources humaines et techniques mobilisées lorsque la personne ne se présente pas à son rendez-vous ».

Enfin, il serait intéressant d'envisager un investissement dans le transport-accompagnement en tant que solution complémentaire aux transports collectifs. En ce sens, soutenir les organismes qui offrent ce type de transport en leur permettant d'étendre leurs services (transport pour les courses ou pour visiter un proche, pas seulement pour rendez-vous médicaux) et de soutenir les bénévoles et la promotion du bénévolat serait à envisager sérieusement.

Piste d'enjeu : Formation de base pour les adultes (lire, écrire, compter, utiliser un ordinateur)

Il est bien connu et reconnu que l'accès à l'information est source de pouvoir. Dans ce contexte, la formation en alphabétisation permet aux aînés de tendre vers une plus grande autonomie.

Souvent laissés à eux-mêmes, de nombreux aînés peuvent se sentir dépourvus face aux différentes démarches qu'ils doivent entreprendre pour recevoir l'aide financière gouvernementale. L'analphabétisme ou les difficultés en lecture de certains peuvent aussi complexifier ou alourdir certaines démarches. À titre d'exemple, la Fédération de l'âge d'or du Québec estime que 160 000 Canadiens (dont 40 000 au Québec) ignorent qu'ils ont droit au Supplément de revenu garanti, un programme qui permet de légèrement bonifier le revenu des aînés les plus démunis.^{vii}

En plus de donner accès à l'information, l'utilisation de l'ordinateur permet aussi de rapprocher les gens, donc être un facteur d'inclusion sociale. Dans le même ordre d'idées, comme plusieurs personnes âgées ont besoin de formation en informatique, celles-ci suggèrent des formations en groupes à des coûts accessibles.

ORIENTATION 2 : RENFORCER LE FILET DE SECURITE SOCIALE ET ECONOMIQUE

Dans l'orientation deux, trois des cinq actions ont retenu notre attention :

Action 1 : Rehausser le revenu des personnes et des familles en situation de pauvreté, en tenant compte notamment de leur situation particulière et des ressources dont elles disposent pour couvrir leurs besoins essentiels

Le manque d'argent empêche les gens de participer pleinement à la vie de la collectivité. Les personnes à faible revenu sont plus susceptibles de connaître l'isolement social, la solitude, la dépression. Elles risquent également davantage d'avoir des problèmes de santé et de vivre moins longtemps. En effet, le revenu figure parmi les facteurs les plus déterminants de santé et de mieux-être en général.

Si le taux de faible revenu chez les aînés a diminué considérablement au cours des dernières années, certains ont toujours un revenu inférieur au seuil de faible revenu (SFR) après impôt, établi par Statistique Canada, et un grand nombre d'entre eux ont un revenu fixe et limité, légèrement au-dessus du SFR. Même si le revenu de ces aînés n'est pas officiellement faible, une seule dépense importante (par exemple un réfrigérateur qui brise et qu'on doit nécessairement remplacer) ou une augmentation du coût de la vie (telle l'augmentation annuelle du régime général d'assurance médicaments, de l'électricité, etc.) pourrait suffire pour qu'il le devienne.^{viii} Rehausser le seuil du revenu auquel ont droit les personnes âgées se doit donc d'être inclus dans la première action de cette orientation.

Action 3 : Rendre accessibles des services en matière de santé, des services sociaux et d'éducation qui soient adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale

Parmi les préoccupations vécues particulièrement par les aînés, nous tenons à porter à votre attention l'accessibilité financière et géographique à des services et des soins de santé qui s'avère souvent difficile. Il importe de travailler à la mise en œuvre de programmes visant une accessibilité inconditionnelle à ces services.

En ce qui a trait à **l'accessibilité géographique**, aux services et soins en santé, il est primordial de tenir compte, encore une fois, des disparités entre les régions.

Pour ce qui est de **l'accessibilité financière**, lorsque les aînés doivent déboursier en frais accessoires, en stationnement et en transport, l'accès aux soins et services de santé est difficile. Sans compter que si une grande part des revenus est investie en santé, la qualité de vie risque de diminuer. L'amplification que l'on constate présentement de frais accessoires aux soins et aux services en santé est inéquitable et ceux-ci devraient être éliminés. La Conférence dénonce la décision du gouvernement libéral de légitimer les frais accessoires dans le réseau de santé québécois tel que prévu à la Loi 20 récemment adoptée. Nous croyons que le gouvernement doit faire marche arrière, notamment parce que les aînés du Québec sont directement visés par cette « taxe santé aînée », une véritable brèche dans l'accessibilité aux services et soins de santé.

Dans le cas de services de maintien à domicile, la façon de faire actuelle consiste malheureusement à diminuer le service si la personne a un proche puisqu'on considère que celui-ci doit nécessairement s'investir, parfois à la limite de ses capacités. De notre perspective, un proche aidant épuisé n'est pas une solution à l'accessibilité aux services.

Nous remarquons qu'il y a présentement de grandes adaptations à faire au système de santé afin qu'il soit accessible à tous et adapté au vieillissement démographique. Une réponse adaptée aux besoins, un continuum de services, une cohérence dans les interventions sont nécessaires.

La volonté de demeurer à domicile entre aussi en ligne de compte. Pour ce faire, les services sociaux, l'implication des proches aidants et des services de santé ainsi que l'accessibilité et la cohésion entre ces services doivent être repensés.^{ix}

Action 5 : Favoriser l'accès à un logement décent à un prix abordable par des mesures d'aide au logement ou par le développement du logement social, de même que par le renforcement du soutien communautaire aux personnes plus démunies socialement, dont les sans-abri

Tel que mentionné précédemment dans ce document, les aînés à faible revenu consacrent généralement 60 % de leur budget mensuel au logement et à la nourriture. Lorsque le budget est limité, il en reste donc une très petite part pour d'autres obligations. Il est évident que l'accès à un logement décent à prix abordable est sans contredit une proposition à laquelle nous adhérons.

À cette proposition, nous ajoutons une préoccupation quant à l'équité interrégionale en ce qui a trait aux mesures d'aide au logement et au développement du logement social. L'amélioration de l'accès à un logement décent à un prix abordable doit se réaliser proportionnellement au vieillissement de la population dans les régions et ce, en fonction des besoins des personnes âgées habitant dans ces régions dites « vieillissantes ».

ORIENTATION 3 : FAVORISER L'ACCÈS A L'EMPLOI ET VALORISER LE TRAVAIL

Du point de vue des employeurs, bénéficier d'une main d'œuvre expérimentée et compétente est l'une des clés de la réussite. L'accès et le maintien en emploi de personnes âgées constituent en ce sens des mesures gagnantes. À ce propos, le Gouvernement du Canada a publié le document « *Milieus de travail amis des aînés : Promouvoir la participation des travailleurs âgés* »^x qui met en évidence les nombreux avantages à employer des personnes âgées et à adapter les conditions de travail afin de favoriser leur maintien en emploi. Parmi ceux-ci, assurer un transfert harmonieux des connaissances, des compétences et des expériences, réduire le roulement du personnel et les coûts associés à l'embauche, à la formation et à l'orientation des nouveaux employés et conférer une valeur ajoutée à l'organisation en tirant parti des réseaux, des connaissances et des expériences des travailleurs âgés font partie des avantages dont peut bénéficier une organisation.

Il existe plusieurs moyens de favoriser le maintien ou l'accès en emploi pour les travailleurs âgés : une souplesse accrue dans les horaires et les façons de travailler, une formation continue, la possibilité de continuer à relever des défis professionnels, une rémunération juste et équitable, les programmes de mentorat et les mesures de conciliation travail, famille, proche aidance en sont quelques-uns.

En plus des bénéfices pour l'organisation, les travailleurs qui désirent poursuivre leur implication sur le marché du travail au-delà de l'âge usuel de la retraite tirent avantage des mesures qui facilitent le maintien en emploi. La société a donc tout à gagner à encourager les milieux de travail inclusifs et intergénérationnels.

ORIENTATION 4 : FAVORISER L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Cette orientation, qui favorise l'engagement de l'ensemble de la société dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion à travers le partage de valeurs communes favorisant l'équité et une chance pour tous les citoyens, interpelle la Conférence, plus particulièrement au niveau de l'action 4 et de trois des six pistes d'enjeux proposées.

Action 4 : Reconnaître la contribution de l'action bénévole et communautaire

Tel que mentionné précédemment, parmi tous les groupes d'âge, ce sont les aînés qui donnent le plus d'heures en bénévolat. Dans l'objectif de mettre en lumière l'action bénévole et communautaire, nous portons à votre attention deux propositions : Entreprendre des mesures fiscales incitatives pour reconnaître le bénévolat constant et intensif et bonifier l'aide financière aux organismes qui interviennent auprès des aînés. Dans cette optique, une des pratiques prometteuses pourrait être la promotion et le soutien au bénévolat des employeurs envers les employés d'une organisation.

Piste d'enjeu : Soutien aux communautés devant relever un défi de revitalisation

Le réseau social, autrefois basé sur la famille, a subi de grands changements au fil des dernières décennies. Avec l'effritement de la structure familiale ; familles moins nombreuses, membres éloignés, éclatement de la famille, une possible diminution de l'intensité de l'accompagnement et un potentiel d'isolement s'observe. Dans ce contexte, l'inclusion sociale, la solidarité et l'implication prend toute son importance puisque ce rôle est de moins en moins joué par la famille.

Quelques régions ont déjà relevé le défi de la revitalisation. Il existe d'ailleurs des répertoires de ressources pour soutenir les démarches de revitalisation des communautés.^{xi} Celles-ci ont tout avantage à mettre en place ces actions pour des retombées positives sur l'ensemble de leur collectivité et des individus.

Piste d'enjeu : Mobilisation en vue de la réduction de la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale et de l'élimination des préjugés à leur égard.

Un des préjugés tenaces est celui qui veut que les personnes âgées représentent un fardeau pour la société. Évidemment, il s'agit d'un mythe. Parmi les autres facteurs de stigmatisation, on retrouve l'âgisme. L'âgisme est un processus par lequel des personnes sont stéréotypées et discriminées en raison de leur âge et qui s'apparente à celui du racisme et du sexisme.^{xii}

On constate que l'âgisme peut être présent dans une multitude d'environnements (le milieu de vie, au travail, dans la communauté, dans les services sociaux et de santé, ou dans les médias). Cette forme d'exclusion ne touche pas seulement les personnes âgées puisqu'elle peut aussi toucher leurs proches ou les personnes qui en prennent soin. Ajoutons que les personnes âgées peuvent elles-mêmes pratiquer l'âgisme.

Les répercussions de l'âgisme sont nombreuses et variées : maltraitance, iniquité dans le traitement, négligence de la part des gouvernements, exclusion sociale, législation déficiente, diminution de la qualité de vie, etc.^{xiii} sans compter que ce processus d'exclusion génère un coût élevé en minant les liens entre les générations, en amenuisant la solidarité entre les jeunes et les âgés et parfois, entre âgés eux-mêmes.

Une importante campagne d'information et de sensibilisation a été menée par l'Association québécoise de gérontologie. Évidemment, nous proposons de poursuivre les actions de sensibilisation et d'information quant à l'âgisme compte tenu du chemin qu'il reste à parcourir dans cette direction.

Piste d'enjeu : Amélioration de la participation sociale des personnes en situation de pauvreté à leurs milieux de vie (travail, école, communauté, sports, loisirs, technologies de l'information et des communications, etc.)

Pour cette piste d'enjeu, notre priorité serait de favoriser une meilleure connaissance des services communautaires afin que les personnes âgées dans le besoin y aient recours. Les vestiaires, les cuisines collectives et autres organismes qui viennent en aide aux personnes dans le besoin sont de bons moyens à notre avis de favoriser la participation sociale des aînés en situation de pauvreté. Par ailleurs, l'élimination des préjugés quant aux utilisateurs de ces ressources pourrait être à envisager afin de faire tomber les résistances en ce sens.

ORIENTATION 5 : ASSURER, A TOUS LES NIVEAUX, LA CONSTANCE ET LA COHERENCE DES ACTIONS

De façon générale, l'orientation 5 nous interpelle fortement. Étant un organisme dédié aux aînés, nous sommes tout à fait conscients que plusieurs facettes se doivent d'être prises en compte lorsqu'il est question d'entreprendre des actions. Pour cette raison, la concertation des différents acteurs pour une meilleure cohérence des actions fait pour nous l'unanimité.

À ce propos, nous aimerions porter à votre attention le travail à faire concernant l'uniformisation des conditions d'accès à certains services, programmes ou crédits d'impôts. À titre d'exemple, une personne aînée a droit à certaines mesures, services, déductions ou crédits d'impôts lorsque son revenu est inférieur à 30 000 \$ alors que pour d'autres mesures et programmes, ce montant est tout à fait différent. Dans plusieurs cas, la réalisation d'un sérieux exercice d'harmonisation éviterait bien des tracas à bien des personnes.

Toujours en ce qui concerne la cohérence des actions, en tant que porte-parole des aînés, nous sommes d'avis que les actions tirent leur source d'abord et avant tout du besoin des aînés. Nous sommes tout à fait conscients que certaines normes doivent être édictées mais nous soutenons qu'elles se doivent de l'être en mettant l'individu au cœur de toutes les préoccupations et à valoriser sa participation. Il est reconnu que cette façon de faire est justement au cœur des collaborations fructueuses et des initiatives les plus prometteuses. ^{xiv}

Enfin, nous croyons qu'il importe de soutenir des projets de recherche dans l'objectif de mieux saisir les enjeux du vieillissement sous différents angles et d'étudier des stratégies/programmes à développer afin de guider les actions à mettre en place.

CONCLUSION

Cet exercice de réflexion sur l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale nous amène à croire fermement qu'il est impératif d'inclure les personnes âgées dans ce plan d'action afin de respecter l'esprit d'une politique d'inclusion. Les personnes âgées sont directement touchées par ces problématiques qui amplifient les vulnérabilités existantes inhérentes à ce groupe d'âge et il apparaît nécessaire qu'elles soient partie prenante des décisions qui les concernent aussi.

Il importe également de porter une attention particulière aux difficultés d'accès aux soins de santé et aux services dédiés aux aînés en général. Sur ce point, nous croyons qu'il faut soutenir à la fois l'individu et l'organisme de service. Les personnes de 65 ans et plus sont nombreuses et les prédictions statistiques nous indiquent qu'il est grand temps d'investir davantage dans les organismes qui leur offrent du soutien.

Enfin, nous croyons que le travail que vous ferez au cours des prochains mois doit avant tout partir de l'individu lui-même pour ensuite agir sur son milieu de vie, son environnement, sa collectivité et l'ensemble de la société. La Conférence des Tables régionales des personnes âgées du Québec tient à vous faire part de son engagement envers l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. Pour cela, nous vous offrons notre collaboration dans le développement d'actions qui iront en ce sens.

REFERENCES

ⁱ Institut de la statistique du Québec. Bilan démographique du Québec de l'Institut de la statistique du Québec. 2015. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2015.pdf>

ⁱⁱ Conseil national des aînés. 2009. Rapport du Conseil national des aînés sur la question du faible revenu chez les aînés (Gatineau, CA-AH262-11-08), 7.

ⁱⁱⁱ http://naufrages.radio-canada.ca/place_publicque_en_savoir_plus_article.aspx?id=29

^{iv} Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015.

^v Institut de la statistique du Québec, Portrait social du Québec, Données et analyses, Édition 2010, page 290. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/portrait-social2010.pdf>

^{vi} Conférence des Tables régionales des aînés du Québec. Avis en prévention de la santé

^{vii} http://naufrages.radio-canada.ca/place_publicque_en_savoir_plus_article.aspx?id=29

^{viii} Conseil des aînés. Vivre et vieillir en sécurité financière, guide pratique. Les publications du Québec, 2010.

^{ix} Un Québec pour tous les âges, Réseau FADOQ <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/un-quebec-pour-tous-les-ages-564790171.html>

^x <http://www.aines.gc.ca/fra/service/ffpt/promouvoir.shtml#tm>

^{xi} http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/repertoire_ressources_demarches_revitalisation.pdf

^{xii} http://www.aqq-quebec.org/260/Qu'est-ce_que_l'agisme_.gerontologie

^{xiii} Association québécoise de gérontologie, Vie et Vieillessement. 2013 Volume 11, numéros 1 et 2.

^{xiv} Association québécoise de gérontologie, Vie et vieillissement, 2015, volume 13, numéro 2.